AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2310
FR0011065242-FS1049

11 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PHENIX SYSTEMS

(Alternext)

Par courrier reçu le 10 octobre 2016, complété notamment par un courrier reçu le 11 octobre 2016, la société 3D Systems Europe Ltd[1] (Mark House, Mark Road, Hemel Hempstead, Hertfordshire, HP27 UA, Royaume-Uni), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 9 décembre 2015, le seuil de 95% des droits de vote de la société PHENIX SYSTEMS et détenir, à cette date et à ce jour, 1 089 974 actions PHENIX SYSTEMS représentant 2 169 319 droits de vote, soit 94,29% du capital et 97,40% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par la société 3D Systems Corporation.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 1 156 023 actions représentant 2 227 263 droits de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.